



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Budgets participatifs - Projets 2025

Par délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2021, la Ville a décidé de renforcer les budgets participatifs pour intensifier de façon significative la participation citoyenne et donner une part plus grande aux habitants dans la construction des politiques qui les concernent.

Créés en 2008, les budgets participatifs sont destinés à permettre une implication concrète des citoyens dans la vie de la cité. Les habitants et usagers de la Ville sont invités à proposer des projets pour améliorer leur cadre de vie et favoriser le mieux vivre ensemble. C'est ainsi que plus de 400 projets ont été réalisés depuis la création de ce levier de participation citoyenne.

En 2024, ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation qui a été restituée à l'ensemble des Ateliers de quartier lors de l'assemblée plénière du 16 janvier 2025. Trois évolutions ont d'ores et déjà été prises en compte pour la saison 2025 :

- un nombre de projets fixé à trois ou quatre afin de privilégier la qualité à la quantité,
- des projets pouvant être déposés à l'échelle de la ville par les habitants mais aussi par les jeunes, en particulier par les membres du nouveau Conseil participatif des jeunes,
- une méthode de vote unique appliquée dans les neuf Ateliers de quartier.

Pour cette nouvelle saison 2025, 197 projets ont été déposés par les habitants et analysés par les services municipaux. Parmi les 34 projets retenus par les Ateliers de quartier, 50 % des projets relèvent du domaine de l'environnement et du cadre de vie, une vingtaine de projets sont en lien avec les thématiques de la citoyenneté et de la solidarité, et cinq projets sont portés par le Conseil participatif des jeunes.

Pour rappel, chaque Atelier de quartier bénéficie d'une somme de 50 000 euros maximum par an, 45 000 euros en investissement et 5 000 euros en fonctionnement, soit un total de 450 000 euros pour les neuf quartiers de la ville.

Pour être dans le cadre des budgets participatifs, les projets doivent être conformes à l'intérêt général et correspondre aux compétences municipales.

La campagne 2025 des budgets participatifs a été définie selon la chronologie suivante :

- appel à projet disponible sur le site dédié à la participation citoyenne « dessinons.dijon.fr » et dans les urnes installées à l'Hôtel de ville et dans les Maisons d'éducation populaire, en vue de recenser les besoins et les souhaits de tous les citoyens dijonnais,
- avis techniques des services municipaux et évaluation du coût,
- présentation et hiérarchisation des projets par les membres des Ateliers de quartier.

Des groupes de travail spécifiques se réuniront ensuite pour valider les étapes techniques des projets, avec la participation et le soutien des services de la Ville. Une présentation du démarrage et des avancées des projets retenus sera faite aux membres dans chaque Atelier. Chaque projet fera l'objet d'une inauguration et d'une communication institutionnelle.

Au-delà des budgets participatifs, la ville s'est attachée comme l'an dernier à mobiliser l'ensemble des leviers de participation citoyenne : plus de 10 800 habitants ont pu s'impliquer dans des projets ou instances de participation proposés par la ville sur la période 2024-2025. Tout récemment ce sont 332 habitants - sur un total de 519 participants - qui ont ainsi choisi de dénommer la future maison de services au public du quartier Arsenal : « la Majorelle », un nom qui fait référence à la couleur de la façade.

Concernant tout particulièrement les budgets participatifs de l'année 2025, il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des 34 projets hiérarchisés par les Ateliers de quartier et annexés au présent rapport. Ces projets seront mis en œuvre durant les années 2025 et 2026.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la liste, annexée au présent rapport, des projets proposés par les Ateliers de quartier, qui seront financés dans le cadre des budgets participatifs 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces projets ne modifiant pas leur économie générale.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	